



Commune de Lignières

Place du Régent 1
2523 Lignières

Procès-verbal du Conseil général du 19 décembre 2019 Salle du Conseil général Séance extraordinaire

Ordre du jour

1. Appel.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 juin 2019.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Communications du président.
5. Propositions formulées par MM. Antoine Amstutz et Caryl Stauffer en vue de rétablir un juste équilibre au niveau des subventions allouées à l'ensemble de la population. Rapport à l'appui.
6. Adaptation de la perception de l'impôt foncier en fonction des nouvelles modalités introduites dans le cadre de la réforme fiscale cantonale. Rapport à l'appui.
7. Demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 75'000.- pour l'assainissement de la rue des Hautes-Bornes. Rapport à l'appui.
8. Lettres et pétitions.
9. Motions et propositions.
10. Résolutions, interpellations et questions.
11. Communications du Conseil communal.

1. **Ouverture de la séance, appel**

Le président du Conseil général, A. Amstutz, ouvre la séance à 20 heures et souhaite la bienvenue à tous. Il donne la parole au vice-secrétaire du Conseil général pour l'appel.

Le vice-secrétaire du Conseil général, J.-Ph. Léchet, procède à l'appel. 14 membres du Conseil général sont présents, 2 sont excusés et 1 en retard (J. Ribeaud, arrivé à 20h20). Les membres du Conseil communal sont tous présents. S. Bianchini, administrateur communal, C. Chédel, collaboratrice administrative en charge du PV et A. Amstutz, apprentie, sont présents.

A. Amstutz rappelle que les questeurs sont C. Charpilloz et H.-C. Schmidt.

2. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 27 juin 2019**

Tous les membres du Conseil général ont eu accès au procès-verbal. Il n'y a pas de remarque, ni de question. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. **Communications du président :**

A. Amstutz revient sur les manifestations qui se sont déroulées depuis le mois de juin dernier.

La sortie des aînés a eu lieu le vendredi 5 juillet. Ils se sont déplacés au Rucher des deux Lacs et au Musée du Mont-d'or à la Vallée de Joux. 47 personnes étaient présentes. Ils ont eu pas mal de retard au retour. A. Amstutz remercie J. Chiffelle, qui était chargée de servir l'apéritif.

Concernant la manifestation du 1er août, A. Amstutz remercie C. Stauffer qui l'a remplacé lors du discours officiel. La sonorisation ne fonctionnant plus du tout, il faudra prévoir une autre solution pour 2020.

La réception des jeunes de 18 ans a eu lieu le 8 novembre. Au programme, la visite des caves de la Ville de Neuchâtel et une initiation au curling. 7 jeunes étaient présents, S. Bianchini et tous les membres du Conseil communal également. Tous les participants ont eu beaucoup de plaisir. A. Amstutz remet un trophée en chocolat à J. Chiffelle pour son engagement tout au long de l'année et pour avoir joué la plus belle pierre de la soirée.

La réception des nouveaux habitants a eu lieu le 21 novembre. Une quinzaine de personnes étaient présentes. Il remercie l'administration communale pour l'organisation.

La dernière manifestation de l'année, le repas des aînés, a eu lieu mardi dernier, avec 58 personnes présentes, sur environ 140 invitations. A 10h30, il y a eu un spectacle de deux classes de la Gouvernière, puis l'apéritif, offert par la commune, a été servi. Le repas a été suivi par une production de la chorale des aînés. A. Amstutz remercie les bénévoles, les 3 membres présents du Conseil communal ainsi que la fanfare, qui met gratuitement la salle à disposition.

Pour 2020, A. Amstutz souhaite qu'on soit attentif aux actions à entreprendre pour diminuer l'impact sur le changement climatique. Il souhaite ainsi que A. Chiffelle organise une soirée informative sur la nouvelle centrale biogaz.

5. **Propositions formulées par MM. Antoine Amstutz et Caryl Stauffer en vue de rétablir un juste équilibre au niveau des subventions allouées à l'ensemble de la population. Rapport à l'appui.**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

- Arrêté pour le Noël des aînés:

A. Amstutz rappelle qu'il a rencontré les membres du Conseil communal le 25 août 2019 avec C. Stauffer. Lors de cette rencontre, ils avaient fait 3 propositions. La première est les modalités d'octroi du budget pour la course et le Noël des aînés.

C. Stauffer indique qu'ils souhaitent rétablir un juste équilibre pour l'ensemble de la population. Suite au référendum qui a abouti, la population a décidé de soutenir les jeunes par les subventions aux sociétés du village ainsi que de subventionner le CAP. Les aînés ont été laissés de côté et le budget actuel ne rend pas possible les deux manifestations prévues pour eux.

F. Wermeille, au nom de la commission financière, au vu de la situation peu reluisante des comptes de la commune de Lignièrès, cette dernière, avec le Conseil communal avait tenu 3 séances en 2018 afin de trouver des sources d'économies de manière durable. Certaines de ces économies sont de la compétence du Conseil communal, comme la réduction des lignes budgétaires et la diminution du personnel administratif. D'autres éléments de la compétence du Conseil général devaient faire économiser environ CHF 55'000.- par année. La subvention au CAP, qui devait disparaître est restée et les subventions aux sociétés locales qui devaient être diminuées de moitié ont été retoquées par référendum. Initialement, il y avait une équité de traitement entre la population. Mais du moment que certaines ont été rétablies, les autres mesures sont devenues inéquitables. Afin de ne pas mettre en péril les manifestations pour les personnes âgées, la commission financière préconise de soutenir cet arrêté par 5 voix contre 1. D'autre part, concernant le cadeau de naissance, la commission financière soutient cet arrêté par 5 voix contre 1.

A. Amstutz donne lecture de l'arrêté.

L'arrêté est accepté par 12 voix pour, 1 voix contre.

- Arrêté concernant le camp de ski:

A. Amstutz indique que l'idée était de faire pression pour que le camp de ski soit toujours organisé. Certains parents ne souhaitent plus payer pour les activités scolaires. Ils se faisaient du souci pour la tenue du camp de ski. Lors de la rencontre avec le Conseil communal, ce dernier a affirmé que leur volonté était de maintenir le camp de ski. Actuellement, le CESC est capable de jouer temporairement le rôle au niveau financier. Entre temps, la Confédération a pris la décision d'allouer plus de subsides pour les camps de ski, ce qui va permettre de maintenir cette activité. En conséquence, il n'y a pas d'arrêté prévu ce soir pour ce point car le cas est considéré comme réglé.

- Arrêté concernant le cadeau de naissance aux parents.

C. Stauffer indique que jusqu'en 2018, lors d'une naissance, il était offert aux parents des sacs poubelle, qui étaient pratiques. Ils voudraient remettre ceci en place mais sous une autre forme, soit sous forme de bons de CHF 50.- qui seraient valables dans tous les commerces du village. En 2017, 11 naissances ont été enregistrées et 10 en 2018, ce qui ne représente donc pas un coût important.

J. Ribeaud arrive (20h20).

A. Amstutz donne lecture de l'arrêté.

L'arrêté est accepté par 13 voix pour, 1 voix contre.

6. **Adaptation de la perception de l'impôt foncier en fonction des nouvelles modalités introduites dans le cadre de la réforme fiscale cantonale. Rapport à l'appui.**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

A. Amstutz indique qu'il s'agit d'une proposition du Canton de pouvoir introduire un impôt qui ramènerait un peu d'argent aux communes dans le but de diminuer les reports de charges du Canton qui viennent alourdir les comptes communaux.

F. Wermeille, au nom de la commission financière, indique que la discussion sur ce sujet a été brève, car un véritable choix n'existe pas. Adapter la perception de l'impôt foncier tel que proposé ne couvrira que partiellement ce que la commune de Lignières va perdre sous la nouvelle formule concernant la taxation des personnes physiques et morales. La commission financière soutient cet arrêté à l'unanimité.

A. Amstutz donne lecture de l'arrêté.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

7. **Demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 75'000.- pour l'assainissement de la rue des Hautes-Bornes. Rapport à l'appui**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

A. Amstutz indique qu'il ne s'agit pas d'un réel dépassement, mais plutôt du coût pour des travaux supplémentaires effectués, dont le coffre de la place de parc située au sud de la maison de commune qui a dû être créé complètement car il était inexistant et le prolongement de la surface assainie aux deux extrémités de la rue des Hautes-Bornes aux carrefours.

F. Wermeille, au nom de la commission financière, indique que les travaux sur une route sont comme ceux de réfection dans une vieille maison, on est rarement à l'abri de mauvaises surprises, ce qui est ici manifestement le cas. On peut également soutenir l'idée du Conseil communal de faire des travaux supplémentaires sachant qu'une partie du tronçon concerné va revenir à la commune très prochainement.

De plus, nous avons encore pu profiter du subventionnement cantonal. La commission financière soutient cet arrêté à l'unanimité.

A. Amstutz donne lecture de l'arrêté.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

8. **Lettres et pétitions**

Le président du Conseil général n'a reçu aucune lettre ni pétition.

9. **Motions et propositions**

Le président du Conseil général n'a reçu aucune motion ni proposition.

10. **Résolutions, interpellations et questions**

A. Amstutz rappelle que ce point fait également office de divers et que suite à cela, les membres du Conseil général n'auront plus droit à la parole.

R. Humbert-Droz rappelle que la dernière séance du Conseil général de l'année a principalement lieu en raison du budget. Cependant, cela fait la deuxième année que le budget est repoussé au mois de janvier. En conséquence, il propose d'avancer la date de la séance du Conseil général à fin novembre ou début décembre afin que cela décharge l'agenda des conseillers généraux avant la période de Noël.

Concernant les élections communales 2020, vu le nombre d'habitants, il demande si on est obligé d'avoir deux partis.

S. Bianchini indique qu'il n'y a aucune obligation. Une seule liste peut être déposée, mais elle ne peut pas contenir plus de candidats que de candidats à élire. En présentant une liste unique, l'élection est tacite. Il indique qu'il y a 17 membres à nommer au Conseil général, pour autant que la population soit de 974 et moins au 31 décembre de l'année précédant les élections. Si la population est égale ou dépasse le nombre de 975, il faudra alors élire 19 conseillers généraux. Au 18 décembre 2019, ce chiffre est à 972. Il indique qu'il est en train de préparer un document informatif pour les conseillers communaux qui pourront ensuite les transmettre. Le retour des listes doit se faire sauf erreur de sa part vers le 20 avril 2020.

R. Humbert-Droz indique qu'ils ont de la peine à trouver des candidats et qu'ils ont éventuellement manqué une occasion de diminuer l'effectif du Conseil général, mais il est maintenant trop tard.

S. Bianchini ajoute qu'il aurait été nécessaire de faire passer une votation avant le 31 décembre 2019, ce qui sera impossible pour les élections 2020, cependant cela sera possible pour 2024.

R. Humbert-Droz indique que les conseillers généraux ne touchent plus de jetons de présence et le parti doit s'acquitter de certains montants au Canton. Il ajoute qu'à présent, les conseillers généraux doivent donc payer pour faire de la politique.

S. Bianchini ajoute que l'effectif minimum au Conseil général est de 15 membres. On ne peut pas aller en dessous de ce nombre.

A. Amstutz demande comment cela se passe si on a une liste de 17 personnes et qu'on doit ensuite élire les membres du Conseil communal.

S. Bianchini indique que c'est une élection complémentaire avec publication dans la Feuille officielle. Normalement, ce sont les partis qui proposent les candidats. Ainsi, le nombre de membres du Conseil général ne s'élèverait plus qu'à 12, avec une élection complémentaire de 5 personnes soumise à la population uniquement par la publication dans la Feuille officielle.

C. Stauffer demande les conséquences d'un manque de candidats à la date définie pour déposer les listes.

S. Bianchini indique que s'il y a moins de candidats à élire que de places, c'est une élection tacite. Cependant, pour que les autorités puissent fonctionner, il faut au minimum 3 conseillers communaux et 9 ou 10 conseillers généraux, chiffre qui dépendra du nombre d'habitants au 31.12.2019, soit un de plus que le quorum. Dès lors, tous les conseillers devront toujours être présents, sinon le Conseil général ne peut pas siéger. Cela existe, comme par exemple le Conseil général de Cornaux qui n'est actuellement pas au complet.

A. Amstutz demande si cela fonctionne si on fait une liste de 17 membres, il pourrait y en avoir 3 ou 4 au Conseil communal et les autres au Conseil général.

S. Bianchini répond par l'affirmative.

C. Hadorn indique que 3 ou 4 membres au Conseil communal, cela n'est pas possible.

A. Amstutz indique alors que si la liste est de 17 membres et qu'il y en a 5 qui siègent au Conseil communal et 12 au Conseil général, cela suffirait et permettrait même à certains d'arriver en retard ou d'être absent.

11. Communications du Conseil communal

C. Hadorn indique que le Conseil communal a beaucoup de communications à faire. Il donne la parole à J. Humbert-Droz.

J. Humbert-Droz remercie d'avoir suivi le Conseil communal pour les travaux de la rue des Hautes-Bornes. Pour information, sur le chantier, dans l'ensemble, cela s'est bien passé. Il reste des derniers travaux de marquage pour le printemps 2020, car la température ne permettait plus de le réaliser cette année. Les places de parc ont également été refaites. Il y a 12 places à disposition pour être louées, dont une bonne partie déjà louée.

Concernant le déneigement, le système a été revu. Les contrats ont été dénoncés car l'entreprise qui était en charge du déneigement était en cessation d'activité. Un appel d'offres a été publié dans le Bulcom et l'entreprise en question a obtenu le contrat. Le Conseil communal en a profité pour revoir le plan de déneigement. Avant, 2 véhicules de l'entreprise et un véhicule communal étaient prévus pour ce travail. Dorénavant, l'entreprise met un véhicule à disposition. Le véhicule communal et un véhicule en location sont à la disposition des cantonniers, ceci uniquement pour des raisons financières. On a deux employés et deux véhicules, cet hiver est un test.

Aux alentours du cimetière, des arbres vieillissants et pourris seront coupés pendant l'hiver et replantés au printemps.

Il souhaite à tous de joyeuses fêtes.

F. Bonjour informe que la commune de Lignières détient deux zones de protection des eaux, une de captage à Chemeneau et une de pompage aux Fêves. Elles n'ont jamais été sanctionnées. L'Etat est venu regarder et va sanctionner ces zones. Il n'y a aucune extension. En conséquence, il faudra que le Conseil général les valide.

Concernant les temps d'intervention des pompiers, l'actuel prévu en zone de forte densité est de 10 minutes maximum, et en faible densité c'est 15 minutes. Le village de Lignières est situé en zone DS4 parce qu'ils n'atteignent pas le village en 15 minutes. Les temps d'intervention vont passer à 15 minutes en forte densité et 23 minutes en faible densité. Le DS4 de Lignières pourrait donc disparaître.

A. Chiffelle informe que le sentier au cimetière était en très mauvais état. Il a donc été complètement réfectionné avec une pose de pavés. C'est une belle réalisation. Une demande de crédit n'a pas été nécessaire au Conseil général.

Lors de la prochaine séance du Conseil général, il faudra se prononcer sur une demande de crédit pour le remplacement des compteurs du CAD qui ont été posés il y a 10 ans. Il faudrait tous les changer pour 2020.

E. Schwab demande pourquoi ils doivent être changés.

A. Chiffelle indique qu'ils sont validés pour 5 ans et qu'ils ont maintenant 10 ans.

J. Chiffelle communique sur la révision de la clé de répartition éorén. Une interpellation a été déposée par la commune de Lignières le 28 mars 2019 auprès du comité scolaire de l'éorén en demandant de la réviser. Actuellement, les charges sont réparties à 10% en rapport à la population et à 90% sur le nombre d'élèves. La moyenne cantonale est de 112 élèves pour 1'000 habitants. Lignières est à 152. Un groupe de travail a été constitué et S. Bianchini en faisait partie. La variante soutenue par Lignières était de 50 % / 50 %, tandis que la variante proposée par le groupe de travail était de 37.5 % / 62.5 %, celle proposée par le comité scolaire était de 26.3% habitants / 73.7 % élèves. Pour accepter cette proposition, il fallait une double majorité, soit des communes et du nombre d'élèves. Par rapport à la situation actuelle, la commune de Lignières gagne CHF 64'618.-. Par rapport à la péréquation parfaite, il manque toujours CHF 100'000.-. La Commune de Lignières n'était pas satisfaite et a communiqué son mécontentement lors d'une séance. La Commune de Lignières va continuer de défendre ses intérêts en demandant de revoir la problématique lors de la révision du règlement en 2020 suite à la fusion du grand Neuchâtel. J. Chiffelle estime que ce résultat doit être considéré comme un succès pour une petite commune comme Lignières.

Concernant la structure d'accueil Ratatouille, jusqu'à présent, il y avait une capacité d'accueil de 18 enfants. Suite à la visite de la représentante du département de l'éducation et de la famille en juin pour le renouvellement de l'autorisation, elle a trouvé que d'après les mètres carrés à disposition, il y avait la possibilité d'augmenter la capacité d'accueil de 2 places, soit 20 enfants au lieu de 18, subventionnés. En conséquence, dès août 2019, Ratatouille peut accueillir 20 enfants.

Concernant le Bibliobus, le bus actuel a 18 ans et totalise 250'000 km. L'achat d'un nouveau bus est prévu en 2020. Le coût est d'environ CHF 600'000.-. Un délai d'attente pour la fabrication de 9 à 12 mois est à compter. Une partie de l'achat sera financée par les fonds propres du Bibliobus, une participation communale de 50 centimes par habitant a déjà été acceptée, également du mécénat, du soutien à la culture et la Loterie romande. Le dernier point sur lequel ils espèrent gagner de l'argent, c'est le financement participatif qui est un Héros locaux par la Raiffeisen avec un délai de 45 ou 60 jours pour donner de l'argent et pour que ce soit validé, ça doit atteindre CHF 30'000.-. Plus d'informations sont disponibles sur le site de la Raiffeisen ou du Bibliobus.

Concernant l'initiative populaire relative aux charges géo-topographiques, la commune de Lignières a été contactée afin de faire partie d'un comité d'initiative pour une juste répartition de la péréquation fédérale. La commune a accepté d'en faire partie et J. Chiffelle en est la représentante. Actuellement, la Confédération verse CHF 23 millions au Canton de Neuchâtel comme compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques. Les principaux critères sont la part de population vivant au-dessus de 800 mètres d'altitude, la déclivité du terrain et d'autres comme la densité démographique. Dans le canton, 18 communes remplissent ces critères et c'est la raison pour laquelle le canton reçoit ce montant. L'initiative demande que le 90% de ce montant soit reversé aux communes qui remplissent ces critères. Le 10% restant serait laissé au canton pour ses propres charges cantonales. Pour Lignières, cela représenterait environ CHF 140'000.-. Une conférence de presse a eu lieu vendredi 13 décembre à la Vue-des-Alpes. Il y a également eu un article dans Arcinfo le 14 décembre, une émission sur la RTN et sur Canal Alpha. Le nombre de signatures nécessaires pour valider l'initiative est de 4'500 à récolter jusqu'à fin juin 2020. J. Chiffelle rappelle que c'est important que les membres du Conseil général relaient cette information, soutiennent ce projet et récoltent des signatures.

C. Hadorn communique que le dossier de pré-étude pour la révision du plan d'aménagement local avait été envoyé au Service de l'Aménagement du Territoire pour analyse et validation. Un retour de leur part

était prévu au plus tard pour fin septembre, mais nous ne l'avons reçu que début décembre. Selon leur rapport de 15 pages, un bon nombre de points doivent être encore corrigés et complétés. La phase d'étude et le travail sur le dossier complet de la révision du PAL, soit jusqu'à la constitution des documents pour l'adoption par le Conseil général, seront soumis au Conseil général par le Conseil communal en deux phases. Une demande de crédit d'étude sera présentée au Conseil général du 30 janvier prochain et une demande de crédit pour la réalisation complète du projet du PAL ainsi que les différentes études attenantes sera présentée lors de la séance du Conseil général du 25 juin 2020. Le Conseil communal souhaite ainsi proposer au Conseil général un dossier exhaustif, avec l'ensemble des composantes, son coût et son timing.

Concernant la signature du droit de superficie avec le TCS, Le Conseil communal informe que l'acte de constitution du droit de superficie avec TCS Training & Loisirs SA a été signé devant notaire le 2 décembre dernier. Celui-ci portera sur une durée initiale de 50 ans et sera prolongeable deux fois pour une durée de 10 ans. Il prend effet rétroactivement au 1er janvier 2019. Début 2020, le dossier de viabilisation, respectivement de la construction de la route d'accès à l'ensemble de la zone et au déplacement de l'étang, sera préparé. C. Hadorn rappelle qu'un crédit de viabilisation avait été voté et adopté à cet effet.

Dans le nouveau quartier du Sasselet, 2 villas témoins seront construites dès le printemps 2020. Le promoteur « Cadu Invest. » a décidé d'acheter définitivement les 6 parcelles qu'il avait déjà réservées, et pour lesquelles un acompte de 10% avait été reçu. Il les construira sur les deux premières parcelles du côté ouest de l'entrée du quartier depuis la rue de Fin de Forel.

Le Conseil communal a été informé qu'une demande de permis de construire serait bientôt déposée pour adapter l'installation de téléphonie mobile à Lignières, notamment pour y implanter la 5G. Il rappelle que les principales conclusions du rapport du « Groupe de travail interdisciplinaire sur la téléphonie mobile et le rayonnement » commandé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication concernant la 5G sont les suivantes :

- Il n'y a aucune raison de craindre des effets nocifs pour la santé si les valeurs limites d'immiscions du rayonnement sont respectées.
- Les systèmes de téléphonie mobile de la norme 5G utilisent des fréquences comparables à celles de la 4G et occasionnent moins d'immiscions pour le même volume de données.
- L'avantage de la nouvelle norme de téléphonie mobile est qu'elle permet d'assurer la couverture de téléphonie mobile d'aujourd'hui avec moins de puissance de transmission et d'immiscions que les technologies précédentes. Les antennes adaptatives aident également à réduire les immiscions moyennes de la population.

De plus, ledit rapport montre que les réseaux suisses de téléphonie mobile atteignent leur limite de performance en raison de l'utilisation croissante des services de téléphonie mobile et qu'il y a un risque d'engorgement des données.

Concernant l'ouverture d'un magasin Volg, qui sera installé dans les anciens locaux de la Poste, il devrait ouvrir ses portes début février 2020. Les différentes demandes de transformations, changement d'affectation, pose d'une enseigne sont en cours. Ce magasin accueillera également une agence postale, la commune ayant pris cette option/possibilité lors de la fermeture de l'office Postal en octobre 2018, où le service à domicile a été mis en place.

Lors de la séance du Conseil général du 16 mai 2019, celui-ci avait accepté le budget de rénovation des locaux laissés vacants par Bentley Broderie. Les travaux ont été exécutés dans le timing et dans le budget accordé (CHF 5'000.- de moins). L'entreprise LB Planification a pris possession des locaux le 15 août 2019. L. Bonjour est pleinement satisfait de la surface dont il dispose pour développer ses activités.

Le Conseil communal a fait publier des annonces dans le Bulcom pour rechercher un ou une apprenti-e pour la rentrée de 2020. Cependant, celui-ci n'a pas encore reçu de dossier suffisamment intéressant pour

